



Accusation de violence suite à insulte

Par **alain de Brest**, le **24/08/2011** à **13:24**

Bonjour,
suis accusé de violence n'ayant entraîné aucune incapacité de travail (giffle en réponse à insulte), et convoqué à la juridiction de proximité de Brest le 19 septembre. Je voudrai savoir :
- ce que je risque,
- le montant des amendes et du procès,

Me conseiller-vous de prendre un avocat et si oui, combien me faudrat-il déboursier sachant que je n'ai droit à aucune aide.

Par avance merci.

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **13:47**

Aucune violence n'est justifiable suite à une insulte
vous risquez une contravention de 4ème classe et des dommages et intérêts.
Donc une amende de 750 euros maximum